Mairie de CLÉRAC
Charente - Maritime

Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 02/2021 du vendredi 05 mars 2021
à 19 heures 30,

****

L'an deux mille vingt un, le vendredi cinq mars, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, **dûment convoqué le 26 février 2021**,
S'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations, sous la présidence de Michel QUOD.
Présents : QUOD Michel – MARTINEZ Marie-Bernadette – CAILLE Marie-Claire – THIBAUD Mathieu – CHARGE Daniel – Dominique MAUREL – POMIER Chantal – VAREILLE Marc – PRIOUZEAU Pascal - ARNAUDY Isabelle - VIAS Sylvie – BOIN Corine - AUDOIN Jean-Marc - BOIN Dominique
Absents excusés : AYMAT Laëtitia
Madame Isabelle ARNAUDY a été élue **secrétaire**.
Nombre de membres afférents au Conseil : 15 **; Nombre de membres en exercice :** 15 **;**
Nombre de membres présents : 14

****

****

Ordre du jour :

1. Lotissement – Finances

a. Vote du compte administratif

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV01- DE

Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Monsieur CHARGE préside la séance

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Michel QUOD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	145 216,36	145 214,12	- 2,24
	Section d'investissement	177 325,00	142 889,12	- 34 435,88
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement		-	-
	Report en Section d'investissement		38 903,11	38 903,11
	Total	322 541,36	327 006,35	4 464,99
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	145 216,36	145 214,12	- 2,24
	Section d'investissement	177 325,00	181 792,23	4 467,23
	Total Cumulé	322 541,36	327 006,35	4 464,99

Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
3. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

b. Affectation du résultat

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV02- DE

Objet : Lotissement la Rente- Affectation du résultat de l'exploitation 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	145 216,36	145 214,12	- 2,24
	Section d'investissement	177 325,00	142 889,12	- 34 435,88
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement		-	-
	Report en Section d'investissement		38 903,11	38 903,11
	Total	322 541,36	327 006,35	4 464,99
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	145 216,36	145 214,12	- 2,24
	Section d'investissement	177 325,00	181 792,23	4 467,23
	Total Cumulé	322 541,36	327 006,35	4 464,99

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	**- €**
Affectation ogligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

c. Vote du compte de gestion

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV03- DE

Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte de Gestion 2020 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à

la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

d. Vote du budget primitif

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV04- DE

Objet : Lotissement la rente – Vote du Budget primitif 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres .présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Investissement	
Dépenses	**155 000.00**
Recettes	**155 000.00**

Fonctionnement	
Dépenses	**150 537.00**
Recettes	**150 537.00**

Monsieur le Maire informe par ailleurs que quatre maisons sont actuellement en cours de construction, trois actes notariés sont actuellement en attente.

2. Commune : Finances

a. Vote du compte administratif

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV05- DE

Objet : Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Monsieur CHARGE Daniel préside la séance

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Michel QUOD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

4. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	752 590,44	2 340 722,16	1 588 131,72
	Section d'investissement	385 398,07	521 067,21	135 669,14
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement		8 293 771,36	8 293 771,36
	Report en Section d'investissement		160 931,99	160 931,99
	Total	1 137 988,51	11 316 492,72	10 178 504,21
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	312 000,00	-	- 312 000,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	752 590,44	10 634 493,52	9 881 903,08
	Section d'investissement	697 398,07	681 999,20	- 15 398,87
	Total Cumulé	1 449 988,51	11 316 492,72	9 866 504,21

Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5. **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
6. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

b. Affectation du résultat

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV06- DE

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	752 590,44	2 340 722,16	1 588 131,72
	Section d'investissement	385 398,07	521 067,21	135 669,14
Reports de l'exercice 2019	Report en Section de fonctionnement		8 293 771,36	8 293 771,36
	Report en Section d'investissement		160 931,99	160 931,99
	Total	1 137 988,51	11 316 492,72	10 178 504,21
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	312 000,00	-	- 312 000,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	752 590,44	10 634 493,52	9 881 903,08
	Section d'investissement	697 398,07	681 999,20	- 15 398,87
	Total Cumulé	1 449 988,51	11 316 492,72	9 866 504,21

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	**9 881 903,08 €**
Affectation ogligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	 15 398,87 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068	 9 866 504,21 €
Déficit global cumulé au 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

c. Vote du compte de gestion

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV07- DE

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

d. Vote du taux d'imposition

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV08- DE

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de taux d'imposition communale. Il présente une simulation, à savoir qu'il n'est plus possible de modifier le taux de la taxe d'habitation :

Taxes	Bases 2020	Taux 2020 + 0%	Produit	Taux 2020 + 2%	Produit
Foncière bâtie	3 049 000	30,62	933 604	30,68	935 471
Foncière non bâtie	45 000	38,42	17 289	38,50	17 324
Professionnelle	3 077 000	15,63	480 935	15,66	481 897
Total			**1 431 828**		**1 434 692**

Monsieur le Maire précise que le taux départemental (21.5%) est désormais intégré au taux communal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- Décide de conserver les taux d'imposition de 2020 pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière bâtie 30.62 %
- Taxe foncière non bâtie 38,42 %
- Cotisation foncière des entreprises 15.63 %

- Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que la taxe d'aménagement communale a été mise en place en 2016. Il précise que les sites industriels sont imposés à 3 % et le reste du territoire à 1 %.
Considérant le faible revenu de cette taxe,
Considérant également que cette taxe pèse lourd sur les ménages,
Monsieur le Maire propose de fixer ce taux à 3 % pour les industriels et à 0 % sur le reste du territoire.
Le conseil émet un avis favorable.
Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec les services fiscaux afin de voir la validité de cette décision.

e. Vote des subventions

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV09- DE

Objet : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de subventions de fonctionnement allouées aux associations. Il présente la proposition de la commission Finances :

Dénomination de l'Organisme	Adresse	Proposition commission finances
ACCA - Clérac	Monsieur LAGORCE-17270 CLERAC	4 000,00
ADMR - Canton Montlieu / Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	1 600,00
Aînés Ruraux - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	700,00
Amicale des Anciens Combattants - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	450,00
Association Solidarité Dronne Lary	Mairie- 17270 MONTGUYON	450,00
Association Sportive et Culturelle de Clérac	mairie - 17270 CLERAC	1 000,00
Au Cœur du Lary - Montlieu la Garde	Maison de la Forêt - 17210 MONTLIEU LA GARDE	200,00
Centre de Loisirs Bouge tes Vacances - Montlieu la Garde	26 bis avenue du Général Leclerc - 17210 MONTLIEU	2 000,00
Chambre des Métiers charente-maritime	107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA ROCHELLE CE	43,00
Comité Course Cycliste - Montguyon	Monsieur MAURICE - Magrignac - 17360 LA GENETOUZ	200,00
Comité des Fêtes - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1 600,00
Donneurs de sang - Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	350,00
Ensemble vocal Aquistriae - Guîtres	Mairie - 33230 GUITRES	100,00
Foyer socio-éducatif collège - Montguyon	Collège - 17270 MONTGUYON	300,00
Goujon Montguyonnais	Mairie- 17270 MONTGUYON	200,00
Les Amis du Cinéma	Mairie- 17270 MONTGUYON	200,00
Restaurants du cœur - la Rochelle	Rue Fabre d'Eglantine - Bat 3- 17000 LA ROCHELLE	250,00
Secours catholique	BP 67 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX	200,00
Union Pétanque Cléracaise - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1 000,00
COSM DU LARY - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	4 000,00
Tarot Sud Challenge		200,00
USEP - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	900,00
Teurlay Environnement Théâtre	Teurlay du Lary - 17270 CLERAC	900,00
CCAS Cercoux		200,00
Ass. Sportive collège Montguyon		150,00
Amicale des pompiers	Montguyon	200,00
Moulin solidaire	17270 CERCOUX	200,00
Association scolaire de Clérac	17270 CLERAC	100,00
TOTAL		**21 693,00**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** d'approuver les subventions proposées par la commission des Finances listées dans le tableau ci-dessus.

f. Vote du budget primitif

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV10- DE

Objet : Vote du Budget primitif 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres .présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

Investissement	
Dépenses	**1 151 000.00** *(dont 312 000.00 de reports)*
Recettes	**1 151 000.00** *(dont 0.00 de reports)*

Fonctionnement	
Dépenses	**11 887 904.21**
Recettes	**11 887 904.21**

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV11- DE

Objet : Amortissement des immobilisations

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que dès qu'il est constaté que les frais d'étude, les frais correspondants sont amortis sur une période qui ne peut dépasser cinq ans : le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit des comptes 2804131 « Frais d'études ».
Le montant total de telles études et insertions, récemment facturées par le Département, est de 9 700 €, et concerne les travaux d'aménagement du bourg, qui ont été terminées dans l'année 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant qu'une durée d'amortissement doit être déterminée pour ces études,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :
- de **FIXER** à un an la durée d'amortissement des études d'aménagement de la traversée du bourg,
- d'inscrire les sommes nécessaires à ces écritures sur l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Bâtiment

a. Hôtel :

- ***Agrandissement***

Monsieur le Maire indique que les travaux devraient être terminés théoriquement fin juin 2021.

- ***Bail***

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV12- DE

Objet : Hôtel/Restaurant : Signature du bail

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 juin 2020 dans laquelle il a été décidé de :
- Louer le logement rue du jeu de quilles pour un montant de loyer à 620 € par mois,
- Louer l'établissement à 1 381 € par mois.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la négociation avec le gérant à amener les possibilités suivantes :
- Louer le logement à 520 € par mois,
- Louer l'établissement à 1480 € par mois,
- Prise de possession du logement mi-mars.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir pris l'attache du cabinet d'avocat pour la rédaction du bail. Ce bail sera mixte, c'est-à-dire qu'il mentionnera la partie commerce et la partie logement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** de louer le logement situé rue du jeu de Quilles au gérant de l'hôtel au prix de 520 € par mois,
- **Dit** que le logement sera confié au gérant à compter de mi-mars,
- **Dit** que le bail du logement sera intégré au bail de l'établissement hôtel/restaurant,
- **Dit** que le montant du loyer de l'établissement hôtel/restaurant sera de 1 480 € par mois,

- ***Loyer***

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV13- DE

Objet : **Bar/Restaurant - annulation des loyers**

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que les locataires du bar restaurant sollicitent une réduction du loyer de mars, étant donné la crise économique actuelle du fait du confinement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents(14 voix pour, 1 voix contre : Dominique BOIN) :

- **Décide** de réduire le loyer du mois de mars 2021 au montant de 690 € ,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b. Ecole

- ***Isolation extérieure***

Monsieur le Maire indique que les demandes de subventions ont été adressées aux différents organismes.

- ***Climatisation***

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV14- DE

Objet : **Restauration scolaire – installation d'une climatisation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'équiper la réserve au sein de la cuisine scolaire au vu des équipements présents dans cette pièce.
Ce dernier indique qu'une consultation a été lancée dans ce sens, et présente les résultats :

Entreprise	Montant HT
RANCHOU (puissance machine : 3500 w froid)	1 750.00
RANCHOU (puissance machine : 5000w froid)	2 350.00
CAGNIN (puissance machine : 5400w froid	3 624.67

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** l'installation d'une climatisation dans la réserve,
- **Décide** de retenir l'entreprise RANCHOU pour un montant de 2 350.00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- ***Equipement des classes***

Monsieur le Maire indique que le tableau interactif de la classe GS/CE2 fonctionne mal, il pourrait être procédé à son remplacement en bénéficiant de l'aide actuelle de l'Etat.
Le conseil émet un avis favorable de principe.

- ***Salle de motricité***

Monsieur le Maire présente l'estimatif réalisé par la société So'light pour ce projet. Au vu du montant, une consultation sera lancée.

c. Mairie

- ***Travaux***

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV15- DE

Objet : Mairie – Travaux intérieurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les murs de la mairie sont humides et présentent des signes de salpêtre. Ce dernier indique avoir consulté une entreprise afin d'avoir des conseils et proposition de travaux.
Ce projet d'un montant de 12 899.80 € HT peut bénéficier :

- Du Fonds du Département de la Charente-Maritime,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** de réaliser les travaux intérieurs de la mairie pour un montant de 12 889.80 € HT, dans le courant de l'année 2021,

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès
  - Du Département de Charente-Maritime,

- **Approuve** le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FONDS	MONTANT SOLLICITE	TAUX DE PARTICIPATION % du montant HT
Département	2 5799.96	20.00
Autofinancement	10 299.84	80.00
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	**12 899.80**	**100.00**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- ***Serveur***

Monsieur le Maire indique que le serveur sera installé le 12/03 prochain, en conséquence la mairie sera fermée toute la journée.

- ***Matériel***

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'installer un vidéoprojecteur dans la salle de conseil municipal. Le conseil émet un avis favorable pour l'établissement d'un devis.

d. Epicerie

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV16- DE

Objet : Epicerie – installation d'une climatisation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'équiper l'épicerie au vu des équipements présents

dans cette pièce.
Ce dernier indique qu'une consultation a été lancée dans ce sens, et présente les résultats :

Entreprise	Montant HT
RANCHOU (puissance machine : 6000 w froid)	2 600.00
RANCHOU (puissance machine : 2x 4200 w froid)	4 000.00
RANCHOU (puissance machine : 2 x 4200 w froid)	4 700.00
CAGNIN (puissance machine : 2x4200w froid	4 857.44

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** l'installation d'une climatisation dans l'épicerie,
- **Décide** de retenir l'entreprise RANCHOU pour un montant de 4 000.00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

e. Divers

- ***Travaux logements HLM***

Les travaux devraient débuter fin du mois de mars.

- **Logements communaux**

Deux logements vont être prochainement disponibles mais avant toute location il sera nécessaire de procéder à des travaux de rénovation importants. Il sera nécessaire de procéder à une consultation pour les travaux, voire sans doute pour une maîtrise d'œuvre.

- ***Vente immeuble***

Monsieur le Maire indique que la vente de la maison située impasse des Genêts sera vendue au prix de 78 000.00 €.

Monsieur le Maire indique les priorités des dossiers :

N° d'ordre	Dossier
1	Agrandissement de l'hôtel
2	Logements communaux à rénover (Maison Cloutou et Caille)
3	Agrandissement Cimetière
4	Création d'une salle de motricité

4. PLU : approbation de la modification

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de réaliser la modification simplifiée du document d'urbanisme afin de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de SOTRIVAL. Dans ce cadre, le projet a été adressé aux Personnes Publiques Associées pour avis.
Monsieur le Maire indique que la consultation est terminée. Seulement sept organismes ont répondu avec avis favorable dont deux sous réserve de modifications. Il donne lecture des courriers en question, le conseil municipal décide de suivre les recommandations et procède aux modifications avant validation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

5. Questions diverses

a. Equipement service technique

DELIBERATION	**affichée 08 mars 2021** Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021 n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV17- DE

Objet : Service technique – équipement de sécurité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'équiper les agents du service technique de protection auditive adapté (bouchons d'oreille moulés à la forme).
Ce dernier présente le devis sollicité à la société Cotral pour un montant de 706.60 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** d'acquérir des protections auditives pour les agents du service technique pour un montant de 706.60 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION	**affichée 08 mars 2021** Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021 n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV18- DE

Objet : Cadeau de départ à la retraite de Monsieur Jean-Philippe BERNARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur Jean-Philippe BERNARD, agent technique, à compter du 01/04/2021.
Il invite le conseil municipal à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** d'offrir un bon d'achat de départ à la retraite d'un montant de 500 € à Monsieur Jean-Philippe BERNARD,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire indique que Monsieur DUNIAUD prendra ses fonctions à compter du 01/04 prochain et que la Communauté de Communes met à disposition une personne à raison de 7 heures hebdomadaires à compter du 01/05 prochain.

b. Voirie - urbanisme

DELIBERATION	**affichée 08 mars 2021** Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021 n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV19- DE

Objet : Travaux voirie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de certaines voiries. Il présente les 3 devis réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoiement (SICN) :

VC 33 Boursillon : 6 415.20 € TTC
VC 34 Tournour : 19 135 .20 € TTC
VC 36 Château : 5 733.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** de réaliser les travaux de voirie cité ci-dessus pour un montant total de 31 284.40 € TTC, à savoir :
  VC 33 Boursillon : 6 415.20 € TTC

VC 34 Tournour : 19 135 .20 € TTC
VC 36 Château : 5 733.60 € TTC

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV20- DE

Objet : **Plan d'eau – travaux d'élagage**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder l'élagage et abattage de certains arbres pour des questions de sécurité au plan d'eau situé aire de la lune, il présente les devis :

Entreprise	Montant HT
SARRAZIN (taille 32 arbres, abattage 3 arbres)	2 600.00
BERWIT(taille 39 arbres, abattage 7 arbres)	3 774.00
TESSIER (taille 30 arbres, abattage 10 arbres)	3 200.00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** de réaliser à ces travaux d'élagage au plan situé aire de la lune,
- **Décide** de retenir l'entreprise TESSIER pour un montant de 3 200.00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

c. Collecte des mobiles usagés

Monsieur le Maire indique que le carton de collecte est mis en place ainsi que celui pour les cartouches d'encre usagées.

d. Gestion des ressources humaines

Monsieur le Maire indique que les lignes directrices de gestion sont en cours d'approbation auprès du comité technique du centre de Gestion.

Il précise que le règlement intérieur est en cours de rédaction.

DELIBERATION **affichée 08 mars 2021**
Accusé de réception Préfecture le 11/03/2021
n° 017-211701107- 20210305 – 2021FEV21- DE

Objet : ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION-CADRE

Monsieur le Maire :

Rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités….).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre

définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la convention, , et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

DÉCIDE,

➢ d'autoriser Monsieur/Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

➢ dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

➢ d'inscrire au budget les crédits nécessaires

➢ d'autoriser Monsieur/Madame le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'attribuer une prime COVID aux agents communaux. Le conseil municipal émet un avis favorable de principe mais préfère remettre cette question lors de la prochaine séance du conseil municipal.

e. Communication

Monsieur MAUREL indique que la maquette pour le panneau de l'étang est en cours d'élaboration.
Monsieur le Maire présente la banderole pour le marché, qui sera installé par les employés dans les jours qui suivent.
Le déplacement du panneau électronique est prévu, en attente de la date du prestataire.

f. Stade

Monsieur le Maire présente le devis de sablage du terrain de foot pour un montant de 1 241.12 € TTC. Le conseil municipal émet un avis favorable.
Il précise que le club de Montguyon a désormais fusionné avec celui de Clérac.
Des travaux seront à prévoir au stade (agrandissement du vestiaire, tribune à fermer, buvette à améliorer).

g. Chambard

Monsieur le Maire donne compte-rendu des dernières actions sur les problèmes de voisinage sur ce lieu-dit.
Il précise qu'un courrier a été adressé à la Sous-Préfecture, à la Gendarmerie, au Procureur et au conciliateur. Une nouvelle conciliation sera organisée prochainement.

h. Communauté de Communes

Monsieur le Maire donne compte rendu du bureau communautaire. Il indique qu'il faudra lister les différents projets d'économie d'énergie.

Par ailleurs, il informe le conseil que le projet de CSR (Combustible Solide de Récupération) est inscrit sur ce programme et que différents autres partenaires se sont associés à ce projet dont la Communauté de Gironde.

i. Manifestations

Monsieur le Maire présente le devis du feu d'artifice pour un montant de 2 900.00 € TTC. Le conseil émet un avis favorable.

j. Centre de loisirs de Cercoux

Madame MARTINEZ indique que la commune de Cercoux possède un accueil périscolaire et souhaiterait élargir son offre aux habitants de la commune de Clérac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.